

A V I S

de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

sur

**l'avant-projet de loi portant création d'un établissement
d'enseignement secondaire et secondaire technique au
campus scolaire "*Geesseknäppchen*" à Luxembourg Ville**

Par dépêche du 1er décembre 1999, Madame le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur l'avant-projet de loi spécifié à l'intitulé.

Madame le Ministre demande "*d'accorder la plus grande urgence au projet*" et la Chambre n'entend pas retarder la procédure. Cependant, elle ne peut s'empêcher de se poser tout haut un certain nombre de questions, notamment la question clef: Pourquoi sommes-nous en ce moment dans une situation de course contre la montre à propos de l'ouverture du 5e lycée du campus "*Geesseknäppchen*"? Un bref aperçu historique des dernières dix années nous permettra de voir plus clair.

Il y a dix ans, au moment où le gouvernement d'alors entra en fonction, un vaste mouvement de bonnes volontés au sein de l'Education nationale, à savoir les associations des directeurs de lycée, des professeurs, des parents d'élèves et des élèves avaient lancé une campagne pour une meilleure école, demandant des investissements importants (trois milliards de francs) pour créer des salles de classe, des salles d'accueil, un nouveau lycée, de nouveaux postes d'enseignants.

Les responsables politiques ont jugé que ces revendications étaient démesurées, que les prévisions du ministère indiquaient une baisse sensible de la population scolaire, etc. Résultat concret: une centaine de millions de francs, à répartir sur les 25 lycées et lycées techniques après inventaire des besoins constatés. Après avoir passé cinq années dans cette hypothèse, malgré les avertissements continuels qu'on courait droit dans l'impasse, la réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire fut mise en oeuvre de même que le réaménagement du complémentaire en enseignement préparatoire, créant encore des besoins plus importants en personnel et en espace scolaire.

A partir de 1995, les nouveaux responsables comprirent le danger et mettaient enfin en marche la procédure pour construire un cinquième et encore un autre lycée, mais l'afflux aux portes de tous les lycées s'avérait tel que seule la mise en place massive de pavillons, en clair de "*containers*", permit d'accueillir les élèves des différents ordres d'enseignement. Pour toutes sortes de raisons, les débuts des travaux de construction des projets visés furent retardés jusqu'en 1998, après quoi il fut annoncé que le nouveau lycée du Geesseknäppchen devrait ouvrir ses portes à la rentrée de l'automne de l'année 2000. Alors qu'on aurait dû, dès ce moment-là, préparer l'actuel projet de loi et commencer en même temps le recrutement d'un noyau de la direction, des enseignants et des élèves du futur nouveau lycée, deux années passèrent dans un climat de lutte sociale et de préparatifs électoraux sans que les mesures qui s'imposent ne fussent prises.

Après les élections du mois de juin 1999 et la rentrée politique, l'on se trouve à présent dans une situation extrêmement critique pour faire démarrer le cinquième lycée et les nouvelles installations du site Geesseknäppchen. Si tout le monde est d'accord pour sortir enfin de l'impasse, il faut que cela se fasse en accord avec tous les partenaires scolaires, professeurs, parents d'élèves, élèves concernés et leurs directions, qui avaient il y a déjà dix ans mis en garde contre la situation d'exception dans laquelle on se trouve maintenant. Il faut surtout éviter de leur faire porter le chapeau pour les erreurs et fautes d'omission commises dans le passé, car eux n'y sont pour rien.

Après cette rétrospective préliminaire, la Chambre aborde l'exposé des motifs joint à l'avant-projet.

a) **La dénomination du nouvel établissement**, "*Lycée Aline Mayrisch*", paraît une excellente idée. Il est temps qu'une femme vienne à l'honneur après tous les établissements appelés d'après des hommes illustres et Aline Mayrisch, de par ses activités littéraires et culturelles, a de loin débordé notre cadre national pour oeuvrer, tout comme son mari auparavant, au rapprochement des peuples. Authentiquement Européenne avant la lettre, elle a largement mérité son nouvel honneur.

b) **La nouvelle structure du nouveau lycée**, c'est-à-dire la cohabitation dans un même lycée des trois ordres d'enseignement classique, technique et préparatoire, découle des meilleures intentions telles qu'elles sont formulées dans le texte, à savoir permettre le passage

d'un ordre d'enseignement vers l'autre à l'intérieur du même établissement. La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, sans mettre en cause cette structure, attire quand même l'attention sur plusieurs aspects:

- d'abord, la comparaison avec les deux lycées mixtes de Diekirch et Echternach semble risquée, car les conditions de ces deux lycées correspondent à un environnement scolaire propre. Au moment de la création du technique au sein de ces lycées, il n'y avait pas d'alternative viable, ce qui n'est pas le cas pour le cinquième lycée;
- il faut dès le début mettre à la disposition de la nouvelle direction le personnel d'encadrement indispensable pour que le bon fonctionnement et la cohabitation des différentes souches d'élèves puissent être garantis sans friction et dans la bonne entente, autrement le classique risque de souffrir dans son recrutement futur;
- la Chambre considère que les auteurs du projet ont bien fait après coup d'insérer, à la demande de la FEDUSE, la possibilité d'étendre le technique aux classes de 10e et 11e pour autant qu'une telle extension n'entraîne pas le recours à des ateliers techniques. En effet, il est parfois difficile de prévoir l'évolution future d'un lycée mixte et la pression de la population scolaire technique pourra le cas échéant faire apparaître comme opportune l'ouverture des classes de Xe et XIe, dans la mesure où la capacité d'accueil de l'école le permet.

c) **Le fonctionnement du nouveau lycée** pose problème pour les raisons évoquées plus haut. Il est compréhensible que le pouvoir politique estime qu'il est intolérable de laisser un bâtiment neuf à moitié vide, alors que les "containers" sont omniprésents autour des lycées et lycées techniques. Cependant, transférer des classes entières par demi-douzaines ou dizaines avec leurs enseignants d'un certain nombre de lycées et lycées techniques de la ville d'une façon autoritaire et sans qu'on demande leur assentiment peut poser problème auprès des professeurs, élèves et parents d'élèves concernés, même si on maintient le lien théorique de l'appartenance inchangée à l'école d'origine. L'impression d'une opération de transfert par étapes est très forte, une certaine ambiguïté est incontestable, de mauvais esprits n'hésiteront pas à l'appeler opération de duperie. En tout cas, la Chambre met en garde contre toute velléité de vouloir imposer d'autorité une telle solution, sans le consentement des parties concernées. Dans l'hypothèse d'un transfert ordonné d'en haut, il faudra

au moins garantir à chaque élève après une ou deux années d'absence un retour au bercail s'il le désire, avec tout ce que cela comporte pour les directions concernées.

La Chambre estime qu'au lieu de présenter le cinquième lycée comme un frère jumeau des lycées de Diekirch et d'Echternach dans le voisinage immédiat de l'Athénée et du Lycée Michel Rodange, il se recommande de lui conférer dès le début un profil de fonctionnement différent, capable d'attirer l'intérêt des élèves et des parents.

Entre l'Athénée avec son horaire traditionnel et le Lycée Michel Rodange avec son horaire aménagé traditionnel, pourquoi ne pas proposer une troisième voie:

- un horaire aménagé propre de 8-12 / 13-15 heures;
- un encadrement pédagogique plus poussé, notamment en ce qui concerne les travaux de préparation de l'élève;
- une équipe de direction plus étoffée pour mieux assurer le fonctionnement du lycée.

Avec une telle formule, le nouveau team de direction, malgré l'envergure du travail de démarrage, y trouverait un défi pédagogique stimulant.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics est convaincue que de cette façon, le lycée Aline Mayrisch deviendrait une troisième voie attirante auprès des autres lycées et des élèves.

Avant de recourir à des méthodes de recrutement forcé, il faudrait tenter la méthode préconisée plus haut. Si, de toute façon, le recrutement à la base se fait par groupe de 13 ou 14 classes, alors le plein sera assuré en trois ans sinon plus tôt, ce qui est d'ailleurs normal.

Vouloir corriger les erreurs du passé en en commettant de nouvelles pourrait conduire à nouveau dans l'impasse, ce qu'il s'agit d'éviter. Parallèlement, la baisse en effectifs des autres lycées jusqu'au nouveau niveau fixé pourrait ainsi être atteinte, selon le cas, entre 2 à 4 ans sans frictions et sans éclats.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics en appelle aux responsables concernés de veiller à ce que les problèmes des transports scolaires, de la sécurité et de la gestion du nouveau site soient résolus avec l'accord de tous les concernés et d'après les promesses faites au début du chantier.

La Chambre demande par ailleurs au Gouvernement de prendre dès à présent les mesures nécessaires en ce qui concerne la construction du lycée de Mamer et des deux autres lycées projetés pour que les mêmes problèmes ne se reproduisent plus.

La Chambre se déclare d'accord avec l'énoncé des huit articles, à l'exception de l'article 5. En effet, il lui paraît impératif de renforcer le tandem classique du directeur - directeur adjoint, selon les besoins. Un travail d'équipe est indispensable et correspond d'ailleurs aux modèles tels qu'ils existent dans les lycées à l'étranger.

(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics).

Luxembourg, le 14 décembre 1999.

Le Secrétaire,

G. MULLER

Le Président,

J. DALEIDEN